

**LANGUE ET CULTURE ANCIENNES**  
**ÉPREUVE ÉCRITE COMMUNE VERSION LATINE**

**S. Aubert-Baillet, L. Ciccolini, A. Estèves, J.-B. Guillaumin, C. Notter, J. Trinquier**

**Coefficient : 3 ; durée : 4 heures**

Le texte proposé cette année à l'épreuve commune de version latine du concours A/L et Chartes B était extrait de la *Consolation à Helvia*, l'une des œuvres de Sénèque datant de la période de son exil en Corse, comme une note se chargeait de le rappeler aux candidats. Ces derniers pouvaient facilement en déduire qu'Helvia, destinataire de l'ouvrage, était l'interlocutrice à laquelle Sénèque s'adresse tout au long du texte, le plus souvent à l'impératif.

Après avoir pris connaissance du texte et débrouillé les constructions les plus difficiles, mais avant de se lancer dans la traduction, les candidats devaient s'attacher à cerner l'argumentation du texte, à en suivre pas à pas les étapes et la progression. L'ensemble du texte vise à réfuter l'opinion reçue qui veut que l'exil soit un mal, qui plus est un mal intolérable. L'argumentation de Sénèque s'appuie sur l'incessante mobilité des populations et des individus, lesquels n'hésitent pas à quitter leur patrie pour aller s'établir durablement ailleurs, pour montrer que même les lieux les plus rébarbatifs attirent de nombreux étrangers, quand ils ne sont pas majoritairement peuplés d'étrangers ; si donc beaucoup de personnes s'éloignent de leur patrie de leur plein gré, l'exil, fût-il involontaire et imposé, ne saurait par conséquent constituer un mal intolérable. Pour étayer sa démonstration, Sénèque convie son interlocutrice à un voyage en pensée qui la conduit de son lieu de résidence, Rome, le centre du pouvoir et le grand pôle d'attraction de l'Empire, jusqu'à la Corse, lieu de relégation de Sénèque, où se côtoient de façon paradoxale population locale, vrais exilés et expatriés volontaires. Ce voyage imaginaire obéit en fait à une logique qui est moins spatiale que notionnelle, selon une gradation descendante conduisant des localités les plus peuplées aux zones les plus désertes, des lieux les plus attractifs aux espaces les plus ingrats et les moins civilisés, au nombre desquels Sénèque range sans l'ombre d'une hésitation l'Île de Beauté. C'est dire que le texte proposé s'inscrivait de façon incontestable dans la thématique au programme et ne pouvait sur ce point dérouter les candidats.

L'argumentation de Sénèque était ramassée en des phrases le plus souvent relativement courtes, destinées à presser le contradicteur, qui était en l'occurrence la destinataire de l'ouvrage ; les phrases où celle-ci est prise à témoin alternent avec des phrases assertives, prenant volontiers la forme d'une *sententia* concise, ou avec des questions rhétoriques. Une incompréhension localisée ne devait donc pas handicaper définitivement le candidat en difficulté. Si certains passages étaient bien sûr plus sélectifs, un candidat doté de connaissances encore rudimentaires, mais néanmoins solides pouvait comprendre honorablement une bonne partie du texte. Il est dommage que la fin du texte ait été particulièrement maltraitée, certains candidats ayant manifestement mal géré leur temps, cédé au découragement ou succombé au sentiment prématuré du devoir accompli au moment même où ils devaient redoubler de vigilance pour porter aux dernières phrases toute l'attention qu'elles méritaient.

La première phrase, mise entre guillemets, restituait, en la prêtant soit à Helvia, soit à un interlocuteur imaginaire, une opinion reçue relative à l'exil, décrit comme un mal insupportable. On remarquera que Sénèque emploie à dessein une expression vague, *carere patria*, « vivre éloigné de sa patrie », qui peut s'appliquer aussi bien à un expatrié qu'à un exilé ; il convenait par conséquent de ne pas restreindre sa portée en introduisant prématurément la notion d'exil. Cette phrase ne présentait aucune difficulté, à condition de connaître la construction habituelle du verbe *carere*, dont le complément, exprimant la séparation, se met à l'ablatif, ce qui devait détourner les candidats de considérer *patria* comme un nominatif ; un candidat connaissant par cœur l'exemple cité par la plupart des grammaires scolaires – *Diuitiis abundat, nulla re caret* – pouvait du reste se dispenser de consulter son dictionnaire.

Pour réfuter cette opinion, Sénèque entend montrer que beaucoup s'accommodent d'un tel éloignement de leur patrie, voire le recherchent. La deuxième phrase est ancrée dans une situation d'énonciation fictive, où le philosophe, de son exil, se transporte auprès de sa destinataire jusqu'à Rome, classiquement désignée ici par le substantif *urbs* (*urbs immensa* : « l'immense Rome » ou « notre immense ville »), pour renvoyer à l'aide du déictique *hanc* à la foule qu'Helvia a sous les yeux ; le relatif *cui*, dont l'antécédent ne pouvait être que *frequentiam*, est le complément d'objet indirect du verbe intransitif *sufficiunt*, qu'on pouvait traduire ici par « suffire à abriter ». Il convenait de traduire par deux substantifs différents *frequentia* et *turba*, en se gardant d'accabler d'un mépris excessif le petit peuple de Rome.

Dans la phrase suivante, il fallait se souvenir que le possessif réfléchi *suus* pouvait renvoyer à la troisième personne aussi bien du pluriel, ce qui est le cas ici, que du singulier, et

le faire porter à la fois sur *municipiis* et sur *coloniis*, qu'il convenait de traduire de façon précise mais attendue par « municipes » et « colonies » ; l'intercalation entre *toto* et *orbe* de l'adverbe *denique*, qui souligne avec emphase le terme hyperbolique atteint par l'énumération, ne devait pas conduire les candidats à briser l'unité du groupe nominal.

Suit un long catalogue, fait de membres juxtaposés groupés en trois séries décroissantes, qui énonce les raisons très variées de l'établissement des uns ou des autres à Rome. Les candidats devaient reconnaître le balancement *alius... alius...* (« l'un... l'autre... » ou « un autre... »), ainsi que sa variante *quidam... quidam...*, tout en se souvenant que le latin, dans les parallélismes, ne répète que les termes qui sont distingués ; aussi les formes verbales *adduxit*, *traxit* et *attulerunt* n'étaient-elles pas répétées. Il fallait enfin veiller à la propriété des termes dans la traduction des différents groupes nominaux. *Ambitio* est ici l'ambition, la soif des honneurs, le désir de faire carrière, et non la brigade électorale, la *luxuria* n'est pas la luxure, mais le luxe, le goût du luxe, des plaisirs ou des excès, la *forma uenalis* n'est pas « une forme vénale », ce qui ne veut pas dire grand-chose, mais « une beauté à vendre ». Il ne saurait suffire de décalquer en français les groupes latins : *necessitas officii publici* ne devait pas se rendre paresseusement par « la nécessité de la fonction publique », mais par « les nécessités/les obligations d'une charge/d'une fonction publique », la *legatio imposita* est une « ambassade » ou « une mission dont on a été chargé » plus qu'une « légation imposée » ; pour traduire le groupe *liberalium studiorum cupiditas*, il valait mieux développer un peu et parler par exemple du « désir de s'adonner à des études libérales » ou « élevées », ou encore, dans un français plus contemporain, du « désir de se cultiver ».

Plus délicate, plus sélective aussi était la compréhension des groupes *luxuria opportunum et opulentum uitiis locum quaerens* et surtout *industria laxam ostendendae uirtuti nancta materiam*, souvent mal compris. Il fallait commencer par rapporter les participes *quaerens* et *nancta* respectivement à *luxuria* et à *industria*, en reconnaissant dans *nancta* le participe passé du verbe *nanciscor* et en se souvenant que ce dernier est un verbe déponent, ce qui devait conduire les candidats à donner un sens actif au participe passé et à faire du substantif *materiam* son complément d'objet direct. Dans le premier groupe, il restait à déterminer le rapport exact du substantif *uitiis*, avec les deux adjectifs *opportunum* et *opulentum* : le jury a accepté que l'on interprète *uitiis* comme un datif portant sur les deux adjectifs (« un lieu propre à favoriser et à faire prospérer la débauche ») ou comme un ablatif complétant le seul *opulentum* (« un lieu qui lui soit propice et qui regorge de vices »). Dans le second groupe, il fallait encore reconnaître dans *ostendendae uirtuti* la construction (type *impar ferendo oneri*) où l'adjectif verbal épithète se substitue au gérondif pourvu d'un

complément d'objet, et rattacher correctement à l'adjectif *laxam* ce groupe au datif de destination. Les candidats pouvaient ainsi aboutir à une traduction acceptable, par exemple « une énergie trouvant amplement matière à faire montre de ses mérites ».

La phrase suivante exigeait, sous peine d'en inverser le sens, que l'on maîtrise le jeu des doubles négations et que l'on comprenne que *hominum genus* désignait « une catégorie de personnes », « une sorte d'hommes », et non « une race humaine », traduction bien malheureuse, pas plus que « le genre humain » dans son ensemble : « il n'est aucune sorte d'hommes qui ne soit accourue... ». Il est dommage que la polysyndète *et uirtutibus et uitiis* ait conduit de trop nombreux candidats à rompre, par manque de familiarité avec la langue latine, l'unité du groupe *urbem et uirtutibus et uitiis magna pretia ponentem* ; quant à *pretium ponere*, il s'agissait d'une expression métaphorique probablement empruntée au monde des spectacles, qui signifie « déposer le prix [de la compétition] », d'où « accorder, offrir une récompense ».

Dans la phrase suivante, les impératifs *iube* et *quaere* étaient construits sans surprise avec une proposition infinitive pour le premier, avec une interrogative indirecte pour le second, des constructions usuelles qui ont pourtant fait trébucher quelques candidats. Il restait à interpréter correctement à la fois l'expression *ad nomen*, « d'après son/leur nom », c'est-à-dire « par son/leur nom », et la construction plus délicate, empruntée à Virgile et à Horace, qui juxtapose à l'adverbe interrogatif *unde* l'ablatif d'origine *domo* qui le développe et l'explicite. Il restait à traduire correctement la proposition infinitive introduite par *uidebis*, en interprétant la forme *uenerit* comme un subjonctif parfait marquant l'antériorité dans un passage relevant du discours indirect ; les candidats pouvaient alors aboutir, sans trop s'éloigner du latin, à une traduction telle que « tu trouveras que la plus grande partie est celle qui a quitté son pays d'origine pour venir dans notre ville, qui est assurément la plus grande et la plus belle, mais qui cependant n'est pas leur ville natale ».

Le début du second paragraphe ne présentait guère de difficultés, à condition de connaître sa morphologie verbale et d'identifier dans la forme *discede* l'impératif présent du verbe *discedo*, « s'éloigner », dans *dici* l'infinitif présent passif du verbe *dicere*, dans *circumi* et *transi*, en revanche, l'impératif présent des verbes irréguliers *circumire* et *transire*, dont l'infinitif présent passif serait, faut-il le rappeler, *circumiri* ou *transiri*. L'adjectif *communis*, au nominatif singulier féminin, attribut du sujet *quae*, ne pouvait pas se traduire simplement par « commune », mais par « commune à tous », « commune à l'humanité », « universelle » ; quant à *ueluti*, il servait à nuancer l'énoncé et pouvait se traduire par « pour ainsi dire », « si on veut ». Il fallait ensuite reconnaître dans *nulla non (urbs)* un nouvel exemple de double

négation, où les deux négations, en se détruisant, équivalent à une affirmation généralisée (type *nemo non*), et comprendre que le groupe *peregrinae multitudinis*, qui complète le substantif *partem*, n'était pas un génitif partitif (« une grande partie de la foule étrangère »), mais un génitif de définition (« une grande partie [de sa population] consistant en une foule d'étrangers ») : « il n'en est aucune qui ne soit en grande partie peuplée d'une foule d'étrangers », ou encore « toutes ont une grande partie de leur population qui est d'origine étrangère ».

Dans la phrase suivante, de nombreux candidats ont été gênés par la combinaison du préverbe *trans-* avec un complément régi par la préposition *ab*, dont il ne fallait surtout pas gommer la valeur d'origine, qui impliquait donc que Sénèque invitait à quitter, ou à dépasser un certain type de localités, et non à les rejoindre. Les fautes portant sur la traduction de *ab iis quarum...* montrent que le fonctionnement des relatives n'est guère familier à de trop nombreux candidats, qui peinent manifestement à distinguer fonction de l'antécédent et fonction du pronom relatif. Ils ont par conséquent eu du mal à comprendre que Sénèque opposait aux localités pleines d'agrément et favorablement situées, dans lesquelles un riche Romain aurait reconnu sans peine ses lieux de villégiature préférés, les *loca deserta* et autres *asperrimae insulae*, qui donnent lieu à une énumération de toponymes que les candidats devaient s'attacher à transcrire avec soin et de façon cohérente, en n'oubliant pas de les mettre au nominatif et en consultant leur dictionnaire pour vérifier la transcription française consacrée par l'usage. Tous ces lieux se laissent ranger dans la catégorie de l'*exsilium*, « lieu d'exil » plutôt qu'« exil ». La relative prédicative au subjonctif a souvent été mal comprise, faute d'identifier correctement la forme *moretur*, subjonctif présent à la troisième personne du singulier du verbe déponent *morari*, « s'attarder », faute de faire porter la négation sur le verbe plutôt que sur l'indéfini *aliquis*, faute enfin de comprendre l'expression idiomatique *animi causa*, « par goût », « pour son plaisir ».

Suivait toute une série de questions rhétoriques, introduites par l'interrogatif *quid*, qui est ici le nominatif neutre singulier du pronom *quis*. Le comparatif d'égalité *tam ... quam...*, qui ne saurait être un tour consécutif, alternait avec des comparatifs de supériorité (forme en *-ius* du nominatif neutre), tandis que le tour *inueniri* (infinitif présent passif) *potest* ne figurait que dans la première interrogation. Les candidats devaient veiller à conserver au démonstratif *hoc*, dans *hoc saxum*, sa pleine valeur déictique, en rapport avec la personne du locuteur : « ce rocher où je me trouve ». La deuxième interrogation méritait une analyse attentive, sous peine de ne pas comprendre la construction des trois propositions suivantes, formées sur le même modèle, avec cependant l'ellipse du participe *respicienti*. Il fallait en effet reconnaître dans

*respicienti* un participe présent au datif de point de vue à valeur indéfinie (cf. *Est oppidum primum uenientibus ab Epiro*), construit avec la préposition *ad* : « quoi de plus stérile pour qui regarde vers les ressources ? », c'est-à-dire « peut-on trouver un endroit plus pauvre, si l'on considère ses ressources ? ». Il convenait de traduire sur le même modèle *ad homines*, « si l'on considère sa population », « pour ce qui est de ses habitants », *ad ipsum loci situm*, « si l'on considère la configuration des lieux en elle-même », « du point de vue de sa topographie elle-même », *ad caeli naturam*, « pour ce qui est de son climat ».

Dans la phrase suivante, il fallait reconnaître en *hic* un adverbe de lieu, identifier correctement le sujet de *consistunt*, qui était *peregrini*, et comprendre que les *ciues* désignaient en fait, par le biais de leur appartenance civique, la population locale, par opposition aux étrangers : « et pourtant, il s'y établit plus d'étrangers que de natifs du lieu ». Pour comprendre la *sententia* finale, il fallait repérer le tour corrélatif consécutif *usque eo... ut...* et le traduire de façon maîtrisée en français : « Par conséquent, le changement de lieu est si peu en soi une calamité que cet endroit aussi en a détourné certains de leur patrie ». Il fallait veiller à ce que des maladresses d'expression en français n'aboutissent pas à un faux sens (par exemple « le changement des lieux ») ou à un contresens (« le changement de lieu n'est pas pénible au point que cette localité n'en ait détourné certains de leur patrie », c'est-à-dire, du fait de l'utilisation du subjonctif et de l'absence de virgule entre la principale et la subordonnée, « le changement de lieu est pénible, mais pas au point que cette localité aussi en ait détourné certains de leur patrie », ce qui est en fait le contraire de ce que veut dire Sénèque).

La version a clairement permis de départager les candidats, sans que le jury ait eu besoin d'entrer dans des subtilités hors de leur portée. L'exercice a été choisi par 566 candidats effectivement présents, un nombre en diminution par rapport à la session 2013. Le jury a volontairement utilisé toute l'échelle des notes, de 0 à 20. La moyenne, qui est à 10,09, est sensiblement égale à celle de l'année dernière ; 117 candidats, représentant 20,67 % du total, ont obtenu une note supérieure ou égale à 14. Le jury rappelle à ce propos que l'histogramme de l'épreuve est consultable en ligne sur le site de l'École normale supérieure. L'appréciation générale, sur l'épreuve de cette année, est plutôt favorable. Le jury a eu le sentiment que de nombreux candidats ont su donner le meilleur d'eux-mêmes, et il se félicite tout particulièrement d'avoir lu non seulement le lot habituel d'excellentes copies, mais aussi un nombre appréciable de versions de bonne tenue, témoignant d'une solide maîtrise tant de la langue latine que des techniques de la version. Tous ces candidats ont été récompensés de leurs efforts.